

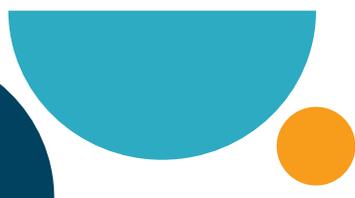


Garanties Complémentaire Santé GAN

PRODUIT CONFORME 100 % SANTÉ

Calculs effectués en fonction de la Base de Remboursement de la Sécurité sociale en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

		1	2	3
HOSPITALISATION				
Forfait journalier hospitalier (hébergement)	Dépense ⁽¹⁾	20 €		
	Base de remboursement de la Sécurité sociale	0 €		
	Remboursement Sécurité sociale	0 €		
	Remboursement APRIL	20 €	20 €	20 €
	Reste à charge	0 €	0 €	0 €
Chambre particulière pour une nuit (sur demande du patient)	Dépense ⁽²⁾	66,59 €		
	Base de remboursement de la Sécurité sociale	0 €		
	Remboursement Sécurité sociale	0,00 €		
	Remboursement APRIL	15 €	30 €	60 €
	Reste à charge	51,59 €	36,59 €	6,59 €
Séjour avec actes lourds L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé. Exemple d'une opération chirurgicale de la cataracte, en secteur privé				
Frais de séjour				
Frais de séjour en secteur privé	Dépense ⁽²⁾	745,54 €		
	Base de remboursement de la Sécurité sociale	745,54 €		
	Remboursement Sécurité sociale	721,54 €		
	Remboursement APRIL	24 €	24 €	24 €
	Reste à charge	0 €	0 €	0 €
Honoraires du médecin adhérent OPTAM ou OPTAM-CO				
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien OPTAM	Dépense ⁽²⁾	355 €		
	Base de remboursement de la Sécurité sociale	271,70 €		
	Remboursement Sécurité sociale	271,70 €		
	Remboursement APRIL	83,30 €	83,30 €	83,30 €
	Reste à charge	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Honoraires du médecin secteur 2 (non adhérent OPTAM ou OPTAM-CO)				
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien non OPTAM	Dépense ⁽²⁾	447 €		
	Base de remboursement de la Sécurité sociale	271,70 €		
	Remboursement Sécurité sociale	271,70 €		
	Remboursement APRIL	81,51 €	175,30 €	175,30 €
	Reste à charge	93,79 €	0,00 €	0,00 €
Séjour sans actes lourds L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé. Exemple d'un suivi d'une pneumonie ou pleurésie pour un patient de plus de 17 ans, en hôpital public				
Frais de séjour				
Frais de séjour en secteur privé	Dépense ⁽²⁾	3 270,12 €		
	Base de remboursement de la Sécurité sociale	3 270,12 €		
	Remboursement Sécurité sociale	2 616,10 €		
	Remboursement APRIL	654,02 €	654,02 €	654,02 €
	Reste à charge	0 €	0 €	0 €



SOINS COURANTS

Honoraires médecin secteur 1 (généraliste ou spécialiste)

Consultation d'un médecin traitant généraliste pour un patient de plus de 18 ans	Dépense ⁽⁴⁾	25 €		
	Base de remboursement de la Sécurité sociale	25 €		
	Remboursement Sécurité sociale	16,50 €		
	Remboursement APRIL	7,50 €		
	Reste à charge	1 €		
Consultation pédiatre pour enfant de moins de 6 ans	Dépense ⁽⁴⁾	32 €		
	Base de remboursement de la Sécurité sociale	32 €		
	Remboursement Sécurité sociale	22,40 €		
	Remboursement APRIL	9,60 €		
	Reste à charge	0 €		
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie, etc.)	Dépense ⁽⁴⁾	30 €		
	Base de remboursement de la Sécurité sociale	30 €		
	Remboursement Sécurité sociale	20,00 €		
	Remboursement APRIL	9,00 €		
	Reste à charge	1 €		

Honoraires médecin adhérent OPTAM ou OPTAM-co

Consultation pédiatre pour enfant de moins de 6 ans	Dépense ⁽⁴⁾	32 €		
	Base de remboursement de la Sécurité sociale	32 €		
	Remboursement Sécurité sociale	22,40 €		
	Remboursement APRIL	9,60 €		
	Reste à charge	0 €		
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie, etc.)	Dépense ⁽⁴⁾	44 €		
	Base de remboursement de la Sécurité sociale	30 €		
	Remboursement Sécurité sociale	20 €		
	Remboursement APRIL	20,50 €	23,00 €	23,00 €
	Reste à charge	3,50 €	1,00 €	1,00 €

Honoraires médecin secteur 2 (non adhérent OPTAM ou OPTAM-co)

Consultation pédiatre pour enfant de 2 à 16 ans	Dépense ⁽⁴⁾	55 €		
	Base de remboursement de la Sécurité sociale	23 €		
	Remboursement Sécurité sociale	16,10 €		
	Remboursement APRIL	13,80 €	29,90 €	29,90 €
	Reste à charge	25,10 €	9,00 €	9,00 €
Consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie, etc.)	Dépense ⁽⁴⁾	57 €		
	Base de remboursement de la Sécurité sociale	23 €		
	Remboursement Sécurité sociale	15,10 €		
	Remboursement APRIL	13,80 €	29,90 €	29,90 €
	Reste à charge	28,10 €	12,00 €	12,00 €

Matériel médical

Achat d'une paire de béquilles	Dépense ⁽⁴⁾	25,80 €		
	Base de remboursement de la Sécurité sociale	24,40 €		
	Remboursement Sécurité sociale	14,64 €		
	Remboursement APRIL	11,16 €	11,16 €	11,16 €
	Reste à charge	0 €	0 €	0 €



DENTAIRE

Soins et prothèses 100% santé

Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires (prothèses 100% santé)	Dépense ⁽⁵⁾	500 €		
	Base de remboursement de la Sécurité sociale	120 €		
	Remboursement Sécurité sociale	84 €		
	Remboursement APRIL	416 €		
	Reste à charge	0 €		

Soins (hors 100% santé)

Détartrage	Dépense ⁽⁵⁾	43,38 €		
	Base de remboursement de la Sécurité sociale	43,38 €		
	Remboursement Sécurité sociale	30,36 €		
	Remboursement APRIL	13,02 €		
	Reste à charge	0 €		

Prothèses (hors 100% santé)

Couronne céramo-métallique sur molaires	Dépense ⁽²⁾	537,48 €		
	Base de remboursement de la Sécurité sociale	120 €		
	Remboursement Sécurité sociale	84 €		
	Remboursement APRIL ⁽⁶⁾	192 €	312 €	432 €
	Reste à charge	261,48 €	141,48 €	21,48 €

Orthodontie (moins de 16 ans)

Traitement par semestre (6 semestres max.)	Dépense ⁽²⁾	720 €		
	Base de remboursement de la Sécurité sociale	193,50 €		
	Remboursement Sécurité sociale	193,50 €		
	Remboursement APRIL intégrant le renfort Famille ⁽⁶⁾	96,75 €	193,50 €	290,25 €
	Reste à charge	429,75 €	333,00 €	236,25 €

OPTIQUE

Equipelement 100% Santé

Verres simples et monture	Dépense ⁽³⁾	112 €		
	Base de remboursement de la Sécurité sociale	34,50 €		
	Remboursement Sécurité sociale	20,70 €		
	Remboursement APRIL	91,30 €		
	Reste à charge	0 €		

Verres progressifs et monture	Dépense ⁽³⁾	210 €		
	Base de remboursement de la Sécurité sociale	63 €		
	Remboursement Sécurité sociale	37,80 €		
	Remboursement APRIL	172,20 €		
	Reste à charge	0 €		

Equipelement (hors 100% Santé)

Verres simples et monture	Dépense ⁽³⁾	339 €		
	Base de remboursement de la Sécurité sociale	0,15 €		
	Remboursement Sécurité sociale	0,09 €		
	Remboursement APRIL	200,00 €	250 €	338,91 €
	Reste à charge	138,91 €	88,91 €	0 €

Verres progressifs et monture	Dépense ⁽³⁾	601 €		
	Base de remboursement de la Sécurité sociale	0,15 €		
	Remboursement Sécurité sociale	0,09 €		
	Remboursement APRIL	300,00 €	400 €	500 €
	Reste à charge	300,91 €	201 €	101 €

Lentilles

Forfait annuel	Dépense ⁽³⁾	156,87 €		
	Base de remboursement de la Sécurité sociale	0 €		
	Remboursement Sécurité sociale	0 €		
	Remboursement APRIL	50 €	75 €	100,00 €
	Reste à charge	106,87 €	81,87 €	56,87 €

	1	2	3
--	---	---	---

Chirurgie réfractive

Opération correctrice de la myopie	Dépense ⁽³⁾	1 846,60 €		
	Base de remboursement de la Sécurité sociale	0 €		
	Remboursement Sécurité sociale	0 €		
	Remboursement APRIL	350 €	600,00 €	900,00 €
	Reste à charge	1 496,60 €	1 246,60 €	946,60 €

AIDES AUDITIVES

Equipelement 100% Santé

Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	Dépense ⁽³⁾	950 €		
	Base de remboursement de la Sécurité sociale	400 €		
	Remboursement Sécurité sociale	240 €		
	Remboursement APRIL intégrant le Renfort Senior	710 €	710 €	710 €
	Reste à charge	0 €	0 €	0 €

Equipelement (hors 100% Santé)

Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	Dépense ⁽²⁾	1 476 €		
	Base de remboursement de la Sécurité sociale	400 €		
	Remboursement Sécurité sociale	240 €		
	Remboursement APRIL intégrant le Renfort Senior	160 €	360 €	560 €
	Reste à charge	1 076 €	876 €	676 €

- (1) Tarif réglementaire
 (2) Prix moyen national de l'acte
 (3) Prix limite de vente

- (4) Tarif conventionnel
 (5) Honoraire limite de facturation
 (6) Remboursement après le délai d'attente de 3 mois

Comprendre 1 € de reste à charge

Franchises médicales et participation forfaitaire appliquées au 01/01/20 par la Sécurité sociale et non remboursées par votre contrat :

- 1 € / consultation, acte technique et analyse biologique
- 0,50 € / boîte de médicaments, et par acte paramédical
- 2 € / transport sanitaire

Qu'est-ce que le DPTAM ?

Le DPTAM est un terme générique visant les différents dispositifs ayant pour objet la maîtrise des dépassements d'honoraires des professionnels de santé conventionnés. Sont notamment concernés les médecins ayant adhéré au Contrat d'Accès aux Soins (CAS) ou ayant choisi l'Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM/OPTAM-CO).

En consultant un médecin adhérent au DPTAM, vous bénéficiez d'un meilleur remboursement des actes et consultations par la Sécurité sociale.

Produit co-conçu et assuré par :



Produit géré par :



L'ASSURANCE EN PLUS FACILE

APRIL Santé Prévoyance

Immeuble Aprilium - 114 boulevard Marius Vivier Merle
 69439 LYON Cedex 03 - Fax 0478536518 - www.april.fr

S.A.S.U. au capital de 540 640 € - RCS Lyon 428 702 419
 Intermédiaire en assurances - immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 002 609
 (www.orias.fr) - Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.
 Complémentaire Santé Gan est un produit conçu et assuré par Groupama
 Gan Vie et géré par APRIL Santé Prévoyance.
 Groupama Gan Vie, société Anonyme au capital de 1 371 100 605 €.
 RCS Paris 340 427 616 - APE 6511 Z, Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75383 Paris
 Cedex 08 Entreprise régie par le code des assurances.